



# COMPTE RENDU

## SEANCE du 26 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Philippe ADER, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Alain LAUZIERE, Franck LAPEYRERE, Sébastien DELMOTTE, Thierry GIRONI.

Membres absents excusés : Bernadette RODRIGUES, Pierrette LUCHE.

Secrétaire de séance : Sébastien DELMOTTE.

### Approbation du compte-rendu de la séance 22 janvier

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Approbation compte gestion assainissement 2017

Les comptes de 2017 établies par la trésorière sont présentés. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

**Le conseil valide cette décision par délibération n°02.**

### Vote compte administratif 2017 budget assainissement

Le compte administratif conforme aux écritures du compte de gestion est présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, et voté à l'unanimité (abstention du maire), selon le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
	dépenses	réalisé		recettes	réalisé
011	charges caractère général	5 392,00	70	produits de service	24 591,90
012	charges personnel	7 000,00	73	impôts taxes	
65	autres charges de gestion		74	dotations participations	4 330,00
66	charges financières	506,29	75	autres produits	
67	charges exceptionnelles		77	produits exceptionnels	
68	provisions		013	atténuations de charge	
042	opération ordre	8 402,93	042	opération ordre	1 263,81
<b>TOTAL</b>		<b>21 301,22</b>	<b>TOTAL</b>		<b>30 185,71</b>

  

INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT				
	dépenses	RAR	réalisé		recettes	RAR	réalisé
001	résultat reporté			001	résultat reporté		4 979,19
16	remboursement dette		1 883,97	10	dotations et fonds concours		
20	immo. Incorporelles			1068	affectation résultat		
21	immo. Corporelles			13	subventions investissement		
23	immo. en cours			16	emprunts		
040	opération ordre		1 263,81	040	opération ordre		8 402,93
<b>TOTAL</b>			<b>3 147,78</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>13 382,12</b>

#### Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : [mairie.castin@gmail.com](mailto:mairie.castin@gmail.com)

Site internet : [www.castin.fr](http://www.castin.fr)



## Décision validée à l'unanimité moins une voix par délibération n°03.

### Affectation du résultat 2017 assainissement

Elle est effectuée selon les chiffres suivants:

Résultat exercice 2017 :	8 884,49 €
Excédent reporté :	42 637,51 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	51 522,00 €
Excédent d'investissement :	10 234,34 €

Résultat reporté à l'investissement de 10 234,34€ (article 001)

Résultat reporté en fonctionnement 51 522,00 € (article 002)

## Décision validée à l'unanimité par délibération n°04.

### Vote du budget primitif 2018 assainissement

Voir tableau ci-après.

FONCTIONNEMENT		Prévisions	FONCTIONNEMENT		Prévisions
dépenses			recettes		
011	charges caractère général	16 950	70	produits de service	18 000
012	charges personnel	7 000	73	impôts taxes	0
65	autres charges de gestion	300	74	dotations participations	3 500
66	charges financières	504	75	autres produits	0
67	charges exceptionnelles	0	77	produits exceptionnels	0
68	provisions		013	atténuations de charge	0
042	opération ordre	8 115	042	opération ordre	1 264
022	dépense imprévue	1 000			
023	virement section investi	40 417	002	excédent reporté	51 522
<b>TOTAL</b>		<b>74 286</b>	<b>TOTAL</b>		<b>74 286</b>

  

INVESTISSEMENT		Prévisions	INVESTISSEMENT		Prévisions
dépenses			recettes		
001	résultat reporté		001	résultat reporté	10 234
16	remboursement dette	1 960	021	virement section fonct.	40 417
20	immo. Incorporelles	0	10	dotations et fonds concours	0
204	fonds de concours		1068	affectation résultat	
21	immo. Corporelles	55 542			
23	immo. en cours	0	13	subventions investissement	
040	opération ordre	1 264	024	cessions	
			16	emprunts	0
			040	opération ordre	8 115
<b>TOTAL</b>		<b>58 766</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 58 766</b>

## Décision validée à l'unanimité par délibération n°05.

### Prise en charge du compte personnel de formation

Suite à la publication du décret du 6 mai 2017, la collectivité doit se positionner pour la prise en charge des frais de formation des personnels liés au compte personnel d'activité. Ces formations correspondent à des besoins formulés par les agents hors formation CNFPT liées au poste dans la collectivité. Il s'agit de formation dans le cadre de reconversions professionnelles suite à un départ de la collectivité.

Après discussion, le conseil souhaite obtenir des précisions complémentaires avant de délibérer sur ce point. Celui-ci sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **Départ à la retraite agent**

M. le maire indique que M. Bonis partira de la collectivité (retraite) le vendredi 4 mai 2018.

### **Contrat aidé**

M. le maire rappelle au conseil qu'il souhaiterait conserver M. Zanello comme agent technique, actuellement en contrat aidé jusqu'au 30 avril 2018. Un nouveau contrat aidé englobant des formations adaptées au poste actuel pourrait être mis en place. Un rendez-vous avec un responsable de Pôle Emploi est prévu début mars afin de finaliser ce contrat qui débiterait le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Séance levée à 20h15